

## Décisions du Conseil de gouvernance suite à sa réunion des 30 et 31 janvier 2019

### A1. Approbation de l'ordre du jour

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la réunion des 30 et 31 janvier 2019.

### A2. Donations

*Depuis la dernière réunion du Conseil de gouvernance en octobre 2018, l'Université a reçu 11 dons supérieurs à 5000 € pour un montant total 387.470,69 €, soumis pour approbation, ainsi que 1246 dons inférieurs à 5000 € pour un montant total de 87.914,50 €, présentés pour information. Le montant total s'élève ainsi à 475.385,19 €.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations présentées. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du ministre ayant la Justice dans ses attributions.

### A3. Convention de coopération stratégique avec l'Université de Montréal (Canada)

*Le recteur a présenté le cadre d'une convention de coopération stratégique avec l'Université de Montréal qui est en cours de négociation. Cette convention ne prévoira aucun engagement financier direct.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la signature d'un accord-cadre avec l'Université de Montréal (Canada) et mandate le président du Conseil de gouvernance et le recteur à le signer. Le recteur informera le Conseil du suivi de cet accord.

### A4. Contribution de l'Université au rapport annuel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) demande annuellement aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche de produire une contribution à son rapport annuel sous forme d'un texte dont le format est prescrit et de données sur le personnel.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance arrête la contribution de l'Université au rapport annuel 2018 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

#### A5. Primes d'encouragement au personnel : statistiques

Chaque année au mois de décembre, des primes sont versées à des membres du personnel administratif financier et technique (« Employee Recognition Programme »). L'ensemble de ces primes est limité à 0,25% de la masse salariale de l'année en cours et une prime individuelle ne peut dépasser 2000 €. Le Conseil de gouvernance est informé annuellement sous forme anonyme et statistique de la répartition de ces primes.

##### **Décision : Tenant compte**

- du schéma de primes au personnel administratif, financier et technique approuvé le 9 juillet 2016 ;
- de l'avis du comité des ressources humaines et des rémunérations ;

le Conseil de gouvernance prend acte

- de la répartition statistique des primes d'encouragement au personnel pour l'année 2018,
- que le budget alloué respecte la limite de 0,25% de la masse salariale de l'année en cours.

\* \* \*

#### B1. Constitution du Conseil de gouvernance

Le Conseil de gouvernance et sa présidence ont été nommés par les arrêtés gouvernementaux des 25 juillet et 5 décembre 2018. Pour un mandat allant jusqu'au 30 novembre 2023, le Conseil est constitué comme suit :

Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Yves Elsen, administrateur-délégué HITEC, président
- Madame Kristín Ingólfssdóttir, rectrice émérite de l'Université d'Islande, vice-présidente
- Monsieur Oleksii Domin, président de la délégation des étudiants (pour la durée de son mandat électif)
- Madame Yvonne Flour, professeure à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1
- Monsieur Michel Goedert, professeur honoraire et chef de groupe du laboratoire de neurologie de l'Université de Cambridge
- Monsieur Gérard Hoffmann, président du Conseil d'administration et administrateur-délégué Proxi-mus Luxembourg
- Monsieur Paul Lesch, directeur du Centre national de l'audiovisuel
- Madame Claudine Moulin, professeure à l'Université de Trèves
- Madame Virginie Mucciante, présidente de la délégation du personnel (pour la durée de son mandat électif)
- Madame Anke Müßig, professeure à l'Université du Luxembourg
- Monsieur Georges Steffgen, professeur à l'Université du Luxembourg
- Monsieur Jeannot Trampert, professeur à l'Université d'Utrecht
- Madame Sandra Visscher, directrice du comité luxembourgeois pour l'UNICEF

Participants avec voix consultative :

- Monsieur Stéphane Pallage, recteur
- Monsieur Léon Diederich, commissaire du Gouvernement

#### a) Calendrier des séances

*Les réunions du Conseil en 2019 auront lieu aux dates suivantes : mercredi 30 janvier et jeudi 31 janvier ; vendredi 5 avril ; jeudi 23 mai ; vendredi 12 juillet ; vendredi 25 octobre ; vendredi 6 décembre. La date d'une éventuelle retraite stratégique reste à confirmer.*

**Décision : Le Conseil de gouvernance arrête le calendrier des séances de l'année 2019.**

#### b) Constitution et calendrier des séances des comités du Conseil

*Suivant les dispositions de la loi du 27 juin 2018, le Conseil a instauré les comités internes suivants pour l'année 2019 :*

- *Comité des affaires académiques et scientifiques*

*M Goedert, président ; O Domin, K Ingólfssdóttir, C Moulin, G Steffgen, J Trampert, membres*

- *Comité des budgets, des finances et des participations*

*G Hoffmann, président ; P Lesch, A Müßig, S Visscher, membres*

- *Comité des ressources humaines et des rémunérations*

*Y Elsen, président ; Y Flour, V Mucciante, membres*

**Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la composition des comités du Conseil et le calendrier de leurs réunions.**

**B2. Informations du président du Conseil de gouvernance**

**B3. Informations du commissaire du Gouvernement**

**B4. Rapport du recteur**

#### **B5. Délégations de compétences et de signatures du Conseil de gouvernance au recteur, au directeur administratif et financier, aux doyens et aux directeurs de centres interdisciplinaires**

*L'attribution des compétences du Conseil de gouvernance est réglée par la loi. Le Conseil peut, dans les limites également fixées par la loi, déléguer certaines compétences aux instances dirigeantes de l'Université. Le Conseil de gouvernance a arrêté ces délégations et a mandaté le président du Conseil à finaliser et signer les lettres de délégation au recteur afférentes. Ces lettres de délégations mentionneront les possibilités de subdélégation par le recteur.*

##### **Décision : Le Conseil de gouvernance**

- **arrête le principe des délégations telles que présentées en séance pour la durée des mandats des délégataires ;**
- **mandate le président du Conseil à finaliser et signer les lettres de délégation y afférentes ;**
- **invite le recteur à lui présenter les lettres de subdélégation pour information.**

**Il invite le recteur et la directrice administrative et financière à mettre en place un système permettant un suivi régulier des contrats et engagements pris dans le cadre des délégations.**

**Il invite par ailleurs le recteur à lui rendre compte des délégations en fin d'année 2019, incluant leur adéquation par rapport aux besoins de l'institution et les procédures mises en place pour assurer le respect des règles de l'Université, et ce afin que le Conseil puisse juger de l'opportunité d'adapter les délégations en vigueur.**

#### **B6. Bureau du « fundraising » : plan d'action et critères de mesure de succès**

*Le recteur a présenté les objectifs et le plan d'action du nouveau bureau du « fundraising » qui lui est rattaché.*

**Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du plan d'action et des critères de mesure de succès sou-**  
**mises par le rectorat concernant le bureau du « fundraising ».**

**Il invite le recteur à lui présenter une proposition de supervision des résultats de fundraising.**

**Le responsable du bureau du « fundraising » présentera sa stratégie dans la seconde moitié de l'année 2019.**

**Il invite également le recteur à lui présenter une politique des alumni.**

#### **B7. Audit interne : déclaration d'indépendance au titre de l'année 2018 et plan d'audit 2019**

*La charte d'audit précise que toutes les activités d'audit interne doivent être exercées en toute indépendance, et ce afin de garantir l'objectivité et l'impartialité de leurs travaux. Dans ce contexte, il est demandé aux auditeurs internes de s'acquitter annuellement d'une déclaration d'indépendance. L'audit interne a également présenté les adaptations pour l'année 2019 au plan d'audit triennal 2017-2019 approuvé par le Conseil en décembre 2016.*

**Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la déclaration d'indépendance de l'audit interne au titre de l'année écoulée ainsi que du plan d'audit 2019 révisé.**

**Il invite le recteur à présenter au Conseil de gouvernance la façon dont la gestion de l'Université pourrait intégrer une approche risque.**

**B8. Présentation par le rectorat et la directrice administrative et financière : stratégies et activités, événements et décisions clés 2019**

*Le rectorat et la directrice administrative et financière ont donné au Conseil un aperçu sur les dossiers les plus importants de l'année 2019 et les implications à moyen et long terme.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation stratégique du rectorat et de la direction administrative et financière.

**B9. Plan d'exécution du contrat d'établissement 2018-2021 : mise à jour**

*Le recteur a présenté un document qui résume les grandes lignes de l'exécution du plan quadriennal 2018-2021.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend note de la présentation du plan d'exécution du contrat d'établissement 2018-2021. Une mise à jour sera présentée en mai 2019 au Conseil de gouvernance. Une discussion approfondie aura lieu lors de la séance du 12 juillet 2019 dans le cadre de la révision à mi terme du contrat d'établissement 2018-2021.

**B10. Prévisions financières de fin d'année 2018**

*Les comptes de l'Université au 31 décembre 2018 sont en train d'être établis. Ils seront présentés sous leur forme définitive par les réviseurs d'entreprise dans la séance du 5 avril 2019. La directrice administrative et financière a donné les premières indications sur l'état de ces comptes.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte des prévisions financières de fin d'année 2018.

**B11. Constitution d'un tableau de bord : mise à jour**

*Suite à la création le bureau des statistiques et de la recherche institutionnelle, rattaché à l'administration centrale et sous la tutelle du recteur, le recteur a présenté un rapport de suivi sur la mise en place d'un tableau de bord.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation du projet de tableau de bord.

**B12. Programme pilote Erasmus+ « Universités européennes »**

*La commission européenne a décidé d'inclure dans le cadre du programme Erasmus+ un appel d'offre visant des projets pilotes d'« universités européennes ». Des consortiums d'universités sont soutenus à hauteur de 3 M€ pour une durée de trois ans afin d'intensifier leur collaboration. Le consortium UniGR (Universités de Luxembourg, de Lorraine, de la Sarre, de Trèves, de Kaiserslautern et de Liège), qui depuis 10 ans déjà collabore étroitement ensemble, se propose de déposer un dossier.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la déclaration de mission du projet « EURCrossBorderAlliance » pour l'appel à projet « Erasmus+ – Key Action 2 – European Universities ».

### B13. Règlement d'ordre intérieur : amendements

*Le Conseil de gouvernance et le rectorat ont élaboré douze amendements dont les plus importants visent les autorisations à diriger des recherches, les enseignants vacataires et la poursuite des activités au-delà de l'âge de la retraite.*

**Décision** : Considérant les avis du Conseil universitaire et de la délégation du personnel, le Conseil de gouvernance arrête les modifications 19-101 à 19-112 au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Université du Luxembourg, à l'exception de la modification 19-110 qui est retirée et les soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement d'ordre intérieur entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

### B14. Règlement des études : amendements

*Le rectorat, avec l'appui du Conseil universitaire, a proposé un certain nombre d'amendements au règlement des études. Outre à apporter des clarifications à certaines dispositions, les amendements visent à mieux définir les attributions de crédits ECTS dans les études doctorales et apportent des changements aux comités d'encadrement de thèse.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance arrête les modifications proposées aux articles 10, 11, 12, 20, 25, 27, 29, 36, 49 et 53, ainsi que la modification telle que délibérée en séance à l'article 50 du règlement des études (RE) de l'Université du Luxembourg telles que présentées et les soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement des études entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

### B15. Vice-recteur : procédure de recrutement

*Le gouvernement en Conseil a nommé, lors de sa séance du 19 décembre 2018, le vice-recteur académique chargé des affaires académiques, Monsieur Romain Martin, à la fonction de premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2019. Il démissionnera donc à cette date de l'Université et le Conseil devra pourvoir à son remplacement en tant que vice-recteur.*

*Le Conseil de gouvernance a installé une commission de recrutement présidée par le recteur et arrêté le libellé d'une annonce de recrutement.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la démission de Monsieur Romain Martin en tant que vice-recteur de l'Université avec effet au 31 mars 2019. Il remercie Monsieur Martin pour son engagement au sein du rectorat depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Afin de pourvoir le poste de vice-recteur devenant vacant avec la démission de Monsieur Romain Martin au 31 mars 2019, le Conseil de gouvernance nomme la commission de recrutement suivante :

- Pr Stéphane Pallage, recteur, président de la commission ;
- Pr Kristin Bartik, vice-rectrice de l'Université libre de Bruxelles ;
- Monsieur Oleksii Domin, président de la délégation des étudiants ;

- Pr Andreas Frommer, Prorektor de la Bergische Universität Wuppertal ;
- Monsieur Gérard Hoffmann, membre du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg ;
- Pr Kristín Ingólfssdóttir, rectrice émérite de l'Université d'Islande, membre du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg ;
- Pr Skerdilajda Zana, professeure adjointe à la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, déléguée à l'égalité du genre.

Le Conseil de gouvernance arrête le libellé de l'annonce de recrutement. Il mandate le président du Conseil à choisir une agence de recrutement.

Le secrétariat général organisera les travaux de la commission de recrutement.

Concernant la période intérimaire, le recteur reprendra les affaires académiques dans son portefeuille. Il nommera un chargé de mission pour le seconder dans cette fonction.

#### B16. Plan de recrutement académique 2019

Le recteur a présenté au Conseil de gouvernance le bilan du plan de recrutement académique de 2018 ainsi que le plan provisoire du plan de recrutement académique 2019.

**Décision :** Le Conseil de gouvernance prend acte du bilan du plan de recrutement académique 2018 et de la version provisoire du plan de recrutement académique 2019. Il demande au recteur de présenter une version finale de ce plan à la séance du 5 avril 2019.

#### B17. Profils de poste

##### a) Professeur ordinaire en histoire transnationale contemporaine / C2DH

**Décision :** Tenant compte

- de l'approbation du profil de poste professeur adjoint en histoire transnationale du Luxembourg aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles lors de la séance du 15 mai 2018 ;
- du trop faible nombre de candidats ayant répondu à l'ouverture de ce poste ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le changement de profil de ce poste en un poste de professeur ordinaire en histoire transnationale contemporaine [*Full Professor of Transnational Contemporary History (19<sup>th</sup>- 20<sup>th</sup> century)*] / C2DH.

##### b) Professeur ordinaire en physique théorique de la matière condensée / FSTC F1-50011692

**Décision :** Tenant compte

- que le poste est prévu au plan quadriennal ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été considérés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil du poste de professeur ordinaire en physique théorique de la matière condensée [*Full Professor of Theoretical Condensed Matter Physics*] / FSTC F1-50011692.

c) **Professeur assistant en prétitularisation conditionnelle en finance empirique / FDEF F2-100015**

**Décision : Tenant compte**

- de l'échec du recrutement du poste de professeur ordinaire en « finance and asset management » ;
- du plan de transformation de la Luxembourg School of Finance (LSF) ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le changement de profil de ce poste en un poste de professeur assistant en prétitularisation conditionnelle en finance empirique [*Assistant Professor (Tenure Track) in Empirical Finance*] / FDEF F2-100015.

d) **Professeur assistant en prétitularisation conditionnelle en informatique (spécialisé en informatique spatiale ou robotique et automatique spatiale) / FSTC**

**Décision : Tenant compte**

- de la convention pluriannuelle signée le 12 septembre 2018 avec le Ministère de l'Économie ;
- que les besoins en infrastructure et en équipement ont été considérés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de Professeur assistant en prétitularisation conditionnelle en informatique (spécialisé en informatique spatiale ou robotique et automatique spatiale) [*Assistant Professor (Tenure Track) in Computer Science (with specialisation in any aspect of Space Informatics or Space Robotics and Automation)*] / FSTC.

**B18. Création de postes dans le cadre de projets ERC**

a) **Procédures et informations générales concernant les projets ERC**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance prend acte des informations présentées concernant les projets ERC.

b) **Professeur ordinaire en mathématiques financières / FSTC**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve l'ouverture de négociations avec N/N en vue d'un engagement par appel sur un poste de professeur de mathématiques à durée indéterminée.

c) **Professeur adjoint en prétitularisation conditionnelle en physique des matériaux / FSTC**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve la candidature de N/N à un projet ERC Consolidator Grant.

**B19. Liste de nomination : Professeur ordinaire en psychologie (spécialité : vieillissement) / FLSHASE F3-030021**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve la liste de nomination proposée pour le poste de Professeur ordinaire en psychologie [*Full Professor of Psychology*] / FLSHASE F3-030021 et demande au recteur d'entamer les négociations avec les candidats dans l'ordre de leur classement.

## B20. Nominations

### a) Professeur ordinaire en biomédecine et directeur du programme d'enseignement médical / FSTC

*Le titulaire du poste de professeur ordinaire en biomédecine, rattaché à la FSTC, sera également nommé directeur du programme d'enseignement médical.*

**Décision** : Tenant compte de l'assurance donnée par le doyen de la FSTC de le nommer en tant que directeur de programme de l'enseignement médical après son engagement, le Conseil de gouvernance nomme et engage Monsieur Gilbert Massard au poste de professeur ordinaire en biomédecine [*Full Professor of Biomedicine*], au 1<sup>er</sup> mai 2019 et à durée indéterminée.

### b) Professeur ordinaire en modélisation numérique pilotée par les données / FSTC F1-130017

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme et engage Monsieur Pierre Kerfriden au poste de professeur ordinaire en modélisation numérique pilotée par les données [*Full Professor of Data-Driven Computational Modelling*], au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et à durée indéterminée.

### c) Professeur affilié en développement urbain et mobilité / FLSHASE-LISER

*La FLSHASE et le LISER ont proposé la nomination en tant que professeur affilié de Monsieur Martin Dijst, chef de département au LISER.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Martin Dijst en tant que professeur affilié en développement urbain et mobilité [*Affiliate Professor of Urban Development and Mobility*], au 1<sup>er</sup> mars 2019 et pour une durée de trois ans.

### d) Professeur invité en mathématiques / FSTC

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Peter Imkeller en tant que professeur invité en mathématiques [*Guest Professor of Mathematics*], au 1<sup>er</sup> mars 2019 et pour une durée de trois ans.

### e) Professeur invité en informatique / FSTC

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur El-Ghazali Talbi en tant que professeur invité en informatique [*Guest Professor of Computer Science*], au 1<sup>er</sup> mars 2019 et pour une durée de trois ans.

### f) Renouvellement : Professeur invité en gestion / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance renouvelle le mandat de Monsieur Matthias Brauer en tant que professeur invité en gestion [*Guest Professor of Management*], au 1<sup>er</sup> février 2019 et pour une durée de trois ans.

g) Professeur invité en droit / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Pierre Hurt en tant que professeur invité en droit [*Guest Professor of Law*], au 1<sup>er</sup> mars 2019 et pour une durée de trois ans.

h) Professeur invité en architecture / FLSHASE

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Peter Swinnen en tant que professeur invité en architecture [*Guest Professor of Architecture*], au 1<sup>er</sup> mars 2019 et pour une durée de trois ans.

i) Professeur émérite / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance attribue à Monsieur Pascal Ancel le titre de professeur émérite de l'Université du Luxembourg.

j) Professeur émérite / FLSHASE

**Décision** : Le Conseil de gouvernance attribue à Monsieur Jean-Jacques Weber le titre de professeur émérite de l'Université du Luxembourg.

B21. Congés scientifiques

a) Demandes de congé scientifique pour l'année académique 2019-2020

*Le rectorat a évalué les demandes de congé scientifique pour l'année académique 2019-2020 et les a transmises pour approbation au Conseil de gouvernance.*

**Décision** : Suivant la proposition du recteur concernant en particulier les projets de mobilité, le Conseil de gouvernance

- accorde onze congés scientifiques pour l'année académique 2019-2020, dont quatre au premier semestre et sept au deuxième semestre ;
- n'approuve pas deux demandes de congé scientifique.

b) Rapports de congé scientifique

*Le recteur a transmis au Conseil deux rapports de congé scientifique.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte des rapports de congé scientifique de Monsieur Rudi Balling (LCSB) et de Monsieur Holger Voos (FSTC).

## B22. Luxembourg School of Finance (LSF) : plan de transformation

*Le recteur et la doyenne de la FDEF ont présenté au Conseil de gouvernance un plan de transformation de la LSF comprenant des changements au niveau de l'organisation, des activités de recherche et des programmes d'enseignement.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend note du plan de transformation de la Luxembourg School of Finance (LSF).

## B23. Formations

*Dans le cadre du plan de transformation de la LSF, les actuels masters en finance et en économie (Master in Banking and Finance ; Master in Economics and Finance) sont supprimés et remplacés par deux nouveaux masters (Master in Finance and Economics à 120 ECTS ; Master in Quantitative Economics and Finance à 60 ECTS) organisés ensemble par les unités de recherche en économie et en finance. De même, le Master in Wealth Management est transformé en une formation de 120 ECTS. Les changements auront lieu dès la rentrée académique 2019-2020.*

### a) Création du programme « Master in Finance and Economics » / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la création du programme « Master of Science in Finance and Economics » (120 ECTS, diplôme : « Master in Finance and Economics ») à partir de l'année académique 2019-2020.

### b) Création du programme « Master in Quantitative Economics and Finance » / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la création du programme « Master of Science in Quantitative Economics and Finance » (60 ECTS, diplôme : « Master in Quantitative Economics and Finance ») à partir de l'année académique 2019-2020.

### c) Suppression du programme « Master in Banking and Finance » / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la suppression du programme « Master in Banking and Finance ». Le programme est mené à son terme pour les étudiants actuellement inscrits. Aucune nouvelle inscription n'est acceptée.

### d) Suppression du programme « Master in Economics and Finance » / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la suppression du programme « Master in Economics and Finance ». Le programme est mené à son terme pour les étudiants actuellement inscrits. Aucune nouvelle inscription n'est acceptée.

e) Extension du programme « Master in Wealth Management » / FDEF

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve l'extension du programme « Master in Wealth Management » en une formation de 120 crédits ECTS, à partir de l'année académique 2019-2020.

f) Création du programme « Interdisciplinary Space Master » / FSTC

*Suite à la convention signée avec le Ministère de l'Économie, l'Université s'apprête à ouvrir le Master in Interdisciplinary Space dont le financement avait été prévu par cet accord.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la création du programme « Interdisciplinary Space Master » (120 ECTS, diplôme : « Interdisciplinary Space Master ») à partir de l'année académique 2019-2020.

g) Mise en œuvre de l'évaluation de la Formation spécifique en médecine générale / FSTC

*La Formation spécifique en médecine générale destinée à des étudiants de médecine ayant accompli une formation de master ou équivalente est offerte par l'Université du Luxembourg sous un régime spécial régi par le règlement grand-ducal modifié du 26 mai 2004. Dans le cadre de l'introduction des diplômes d'études spécialisées en médecine, cette formation sera intégrée comme une formation à part entière de l'Université. Afin de préparer ce changement de régime, l'Université procèdera à une évaluation de la formation.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte du projet d'évaluation de la Formation spécifique en médecine générale. Il invite le rectorat à en présenter les résultats à la réunion du 6 décembre 2019.

B24. « GIE University of Luxembourg Competence Centre »

a) Cadre contractuel avec l'Université

*Le « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire », qui a pris ultérieurement le nom de « GIE University of Luxembourg Competence Centre », est une entreprise commune de l'Université et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a, entre autre, pour but de gérer un certain nombre de formations dont les diplômes ou certificats portent le sceau de l'Université. Le cadre contractuel de cette collaboration reste à définir.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte des grandes lignes du contrat cadre entre l'Université et le « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire ».

Il demande au rectorat de présenter une version définitive de cette convention pour la réunion du Conseil le 5 avril 2019.

Le Conseil de gouvernance n'autorise l'organisation d'aucune nouvelle formation sanctionnée par un diplôme ou certificat portant le sceau de l'Université avant la signature de la convention.

## b) Remplacements de membres au comité de gérance

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte des démissions en tant que gérants du GIE « Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire » de

- Madame Anke Müßig, au 25 janvier 2019 ;
- Monsieur Romain Martin, au 31 mars 2019.

Le Conseil de gouvernance désigne en tant que gérants du GIE « Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire »

- Madame Isabelle Riassetto, professeure à la FDEF, à partir du 1<sup>er</sup> février 2019 jusqu'au 8 mars 2022 ;
- Monsieur Stéphane Pallage, recteur, à partir du 1er avril 2019 et jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau vice-recteur en charge des affaires académiques.

## B25. Divers



